

Compte rendu des Délibérations du Bureau Communautaire du 06.06.2024

SOMMAIRE

THÈME	NUMÉRO	DELIBERATIONS
Finances	DB-2024-003	Créances irrécouvrables - Admission en non valeur
Finances	DB-2024-004	Créances éteintes dans le cadre de dossiers d'entreprises en liquidation judiciaire

Bureau Communautaire du 6 juin 2024

DB-2024-003

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	42
Présents	31
Votants	33

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 mai 2024** s'est réuni à Taillebourg, sous la présidence de Jacques BILIRIT.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Etaient présents

<u>Agmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Christian PEZZUTTI
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	/
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	/
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILLET</u>	/
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUHAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Christian JAMBON
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Nadine ZANARDO
<u>Jusix</u>	/
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Benjamin FAGES
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Anne-Marie CHAUMONT
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Claude LAGARDE
<u>Longueville</u>	Jean-Pierre TILHAC
<u>Marcellus</u>	/
<u>Marmande</u>	Joël HOCQUELET
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	/
<u>Puymiclan</u>	/
<u>Saint Avit</u>	/
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	/
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	/
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN
<u>Seyches</u>	Emmanuel VIGO
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	René ZAROS
<u>Villeteon</u>	Alain DALLA MARIA
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés Jérôme BISSIERES - Catherine BERNARD - Claude LALANDE – Gilbert DUFOURG - Laurent CAPELLE - Jean-Claude DERC - Pierre CAMANI - Michel COUZIGOU - Gaëtan MALANGE - Jean-Michel POIGNANT - Tanguy CLABON

Pouvoirs de Catherine BERNARD à Guy IANOTTO - Claude LALANDE à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de séance Pierre IMBERT

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Laurent CAPELLE

Objet de la délibération

Il convient d'abroger la décision du Bureau n°DB-2023-004 du 02/11/2023 qui comporte une erreur sur le montant à inscrire en créance irrécouvrable.

La somme de 9 218.29 € doit être inscrite en créance irrécouvrable afin de régulariser les écritures comptables.

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision du Bureau n°DB-2023-004 du 02/11/2023 portant créances irrécouvrables – admission en non-valeur

Exposé des motifs

Le montant indiqué par le Trésorier était erroné, certaines créances ayant pu faire l'objet d'un recouvrement. Il convient également de régulariser, à ce jour, des créances irrécouvrables supplémentaires.

Le comptable, receveur communautaire, n'a pu recouvrer la somme de 9 218.29 €.

Ce montant correspond à plusieurs titres émis sur les exercices comptables de 2011 à 2022.

Les différentes procédures de recouvrement engagées n'ont pu aboutir pour des raisons que le Comptable Public de la Collectivité nous a fait connaître.

En conséquence, il est demandé d'inscrire la somme de 9 218.29 € pour admission en non-valeur et de régulariser les écritures comptables.

Le Conseil Communautaire,

Abroge la décision du Bureau n°DB-2023-004 du 02/11/2023.

Approuve l'effacement de dettes pour un montant de 9 218.29 €.

Précise l'inscription de cette dépense à l'article 6541 du Budget Principal 2024 correspondant à des créances admises en non-valeur.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	33	
Pour	33	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication / Affichage

Le 14.06.2024

Fait à Marmande le 06 juin 2024

Pierre IMBERT
Secrétaire de séance

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération

Bureau Communautaire du 6 juin 2024

DB-2024-004

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	42
Présents	31
Votants	33

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 mai 2024** s'est réuni à Taillebourg, sous la présidence de Jacques BILIRIT.

CRÉANCES ÉTEINTES DANS LE CADRE DE DOSSIERS D'ENTREPRISES EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Etaient présents

<u>Agmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Christian PEZZUTTI
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	/
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	/
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	/
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Christian JAMBON
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Nadine ZANARDO
<u>Jusix</u>	/
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Benjamin FAGES
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Anne-Marie CHAUMONT
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Claude LAGARDE
<u>Longueville</u>	Jean-Pierre TILHAC
<u>Marcellus</u>	/
<u>Marmande</u>	Joël HOCQUELET
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	/
<u>Puymiclan</u>	/
<u>Saint Avit</u>	/
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	/
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	/
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN
<u>Seyches</u>	Emmanuel VIGO
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	René ZAROS
<u>Villeteau</u>	Alain DALLA MARIA
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés Jérôme BISSIERES - Catherine BERNARD - Claude LALANDE - Gilbert DUFOURG - Laurent CAPELLE - Jean-Claude DERC - Pierre CAMANI - Michel COUZIGOU - Gaëtan MALANGE - Jean-Michel POIGNANT - Tanguy CLABON

Pouvoirs de Catherine BERNARD à Guy IANOTTO - Claude LALANDE à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de séance Pierre IMBERT

CRÉANCES ÉTEINTES DANS LE CADRE DE DOSSIER EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Rapporteur : Laurent CAPELLE

Objet de la délibération

La somme de 1 964.57 € doit être inscrite en créance éteinte suite à plusieurs décisions de justice et afin de régulariser les écritures comptables.

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Exposé des motifs

Le comptable, receveur communautaire, n'a pu recouvrer les sommes suivantes :

Montant de l'impayé	Exercice	Service destinataire	Budget
573.22 €	2016	Pépinière de Samazan	Pépinières d'entreprises
59.95 €	2019	Pépinière de Tonneins	Pépinières d'entreprises
78.97 €	2021	Pépinière de Samazan	Pépinières d'entreprises
Total : 712.14 €			
256,68 €	2017	Environnement - redevance spéciale	Principal
995,75 €	2018	Environnement - redevance spéciale	Principal
Total : 1 252,43 €			
TOTAL GENERAL : 1 964,57 €			

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces montants.

Le Conseil Communautaire,

Approuve l'effacement de dettes pour un montant de 1964.57 €.

Précise l'inscription de cette dépense à l'article 6542 du Budget annexe Pépinières d'entreprises pour un montant de 712.14 € et du Budget Principal pour un montant de 1 252.43 € correspondant à des créances éteintes par décisions de justice.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	33	
Pour	33	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication / Affichage
Le 16.06.2024

Fait à Marmande le 06 juin 2024

Pierre IMBERT
Secrétaire de séance

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération